



REGLEMENT TECHNIQUE

ENDURANCE 4 FUN 2010

CE RÈGLEMENT ANNULE TOUTES LES VERSIONS PRÉCÉDENTES.

Organisation: Endurance 4 Fun – Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux
Tel +32 (0) 87 53 90 11 – Fax +32 (0) 87 53 90 01
info@endurance4fun.com – www.endurance4fun.com

Table des matières

1 Classes.....	3
2 Spécifications générales.....	3
2.1 Carburant, mazout et agents de refroidissement.....	3
2.1.1 Stockage du carburant.....	3
2.2 Agents de refroidissement.....	3
3 Vêtements de protection et casques.....	3
3.1 Le port du casque.....	3
3.1.1 Obligation du coureur.....	4
4 Procédure pour le contrôle technique.....	4
5 Spécifications techniques endurance.....	4
5.1 Caractéristiques générales.....	4
5.2 Pneumatiques.....	5
5.3 Système d'échappement.....	5
5.4 Pièces à retirer obligatoirement.....	5
5.5 Tableau des modifications autorisées.....	5
5.5.1 Partie cycle et moteur.....	5
5.5.2 Repose pieds et platines.....	5
5.5.3 Freins.....	5
5.5.4 Système de refroidissement.....	5
5.5.5 Support de bequille arriere.....	6
5.5.6 Réservoir d'essence.....	6
5.5.7 Sabot moteur.....	6
5.5.8 Roues.....	6
5.5.9 Protection chaine.....	6
5.6. Plaques de course.....	6

RÈGLEMENT TECHNIQUE

1 CLASSES

600	2 à 3 motos par team	< 600 cc.
600+	2 à 3 motos par team	> 600 cc. - 1200 cc.
Trophy	1 moto	600 cc. - 1200 cc.

2 SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Les spécifications suivantes sont d'applications pour toutes les motos mentionnées dans les classes ci-dessus. Des informations plus précises peuvent être nécessaires pour certaines courses. Celles-ci seront déterminées dans le règlement particulier pour les courses en questions.

2.1 CARBURANT, MAZOUT ET AGENTS DE REFROIDISSEMENT

Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb.

2.1.1 STOCKAGE DU CARBURANT

Le carburant doit être stocké dans des fûts métalliques.

Un maximum de 100 litres de carburant stocké dans un fût métallique scellé est autorisé dans les stands.

Un extincteur de 9 Kg est obligatoire par box et par team.

2.2 AGENTS DE REFROIDISSEMENT

Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'Engine Ice ou de l'eau.

3 VÊTEMENTS DE PROTECTION ET CASQUES

- § 1. Les coureurs doivent porter une combinaison complète de cuir 1 pièce. Un rembourrage supplémentaire en cuir est obligatoire sur les points de contact principaux: épaules, coudes, les 2 cotés du corps à hauteur des hanches, les dos et les genoux.
- § 2. Les coureurs doivent porter des sous-vêtement si la combinaison ne contient pas de doublure. La doublure ou les sous-vêtements ne doivent pas être en matière synthétique qui peut fondre et blesser la peau des coureurs.
- § 3. Les coureurs doivent également porter des gants et des bottes de cuir qui, avec la combinaison, couvrent complètement le coureur depuis le cou jusqu'en bas.
- § 4. L'utilisation d'une protection dorsale est obligatoire, dans les nouvelles combinaisons elle y est déjà.
- § 5. Les kneesliders doivent obligatoirement être confectionné en téflon ou en cuir.

3.1 LE PORT DU CASQUE

Durant les entrainements et les courses, dès qu'il est sur sa moto, le coureur doit porter un casque intégral qui est en bon état, bien ajusté et fixé correctement pour participer aux entrainements ou à la course. Celui-ci doit être muni d'un autocollant « Contrôle E4F ».

Le casque doit avoir une bonne forme sur la tête du participant. Le directeur technique peut à tout moment contrôler la forme du casque et sa fixation jugulaire.

Seuls les casques avec un système de résistance au niveau de la jugulaire sont autorisés.

Chaque casque doit passer au contrôle technique et doit y repasser après chaque chute.

3.1.1 OBLIGATION DU COUREUR

Chaque coureur est obligé de passer son casque au contrôle technique en début de saison. Chaque coureur doit, après une chute, passer son casque au contrôle technique pour le faire vérifier. Les numéros du casque concerné sont déterminés et peuvent être gardés pour des contrôles plus précis.

4 PROCÉDURE POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE

- § 1. Un coureur est en tout temps responsable de sa machine.
- § 2. Pour chaque motorcycle, l'organisateur préparera une fiche "contrôle technique". Sans fiche technique il n'y aura pas de possibilité de passer le contrôle technique.
- § 3. Le coureur et/ou un membre du team doit se présenter à l'heure exacte mentionnée dans le règlement de l'épreuve.
- § 4. Le Directeur Technique peut, s'il le souhaite, à tout moment choisir de contrôler toutes les pièces des motorcycles.
- § 5. Le directeur de course peut prendre la décision d'interdire la participation aux entraînements ou aux courses si le coureur ou le team ne respectent pas le règlement ou si le coureur ou le team expose un danger pour les autres coureurs ou pour le public.
- § 6. Le Directeur Technique refusera toute machine qui n'a pas une fixation correcte de transpondeur appropriée.
- § 7. Le pilote ou un autre membre du team doit se présenter au contrôle technique avec sa fiche complétée et la moto doit être conforme au règlement technique et particulier. Le bas du carénage doit être démonté pour le contrôle, celui-ci sera aussi contrôlé.
- § 8. Les motos sont contrôlées conformément aux règles du règlement technique et particulier. Toutes les motos qui ont passé le contrôle seront munies d'un autocollant annuel. Toutes les motos doivent être contrôlées avant la première course. Par après il y aura des contrôles qui se feront dans les teams. A chaque première participation au championnat, le team doit faire contrôler toutes ses motos. Le directeur technique prendra la décision finale s'il y a désaccord au niveau de la conformité de certaine pièce.
- § 9. Le pilote peut faire contrôler plusieurs motos à son nom et après choisir laquelle utiliser pour rouler.
- § 10. Avant chaque essai ou course la moto sera contrôlée pour vérifier la présence de l'autocollant de contrôle.
- § 11. Uniquement des motos contrôlées pourront participer.
- § 12. Toute machine impliquée dans un accident doit être contrôlée afin d'assurer qu'aucune défectuosité sérieuse ne s'est produite. Il est cependant de la responsabilité du coureur ou de l'équipe de présenter son motorcycle, ainsi que son casque et son équipement, pour ce nouveau contrôle. Si un casque est visiblement défectueux, le Chef Commissaire Technique doit faire en sorte de conserver ce casque.
- § 13. Chaque pilote est responsable de faire contrôler son équipement complet ainsi que son casque. Après le contrôle le casque sera muni d'un autocollant « contrôle technique ».
- § 14. Le bruit peut être contrôlé à n'importe quel moment pendant la manifestation à la demande du Directeur Technique. A la demande du coureur, de l'équipe ou du mécanicien, le bruit de leurs propres motorcycles peut être contrôlé à n'importe quel moment pendant la manifestation.

5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES ENDURANCE

5.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Les motorcycles doivent être équipés d'un interrupteur ou bouton coupe-contact en état de marche se trouvant d'un côté ou de l'autre du guidon ou demi-guidon ou bracelet et pouvant arrêter le moteur en marche.

La poignée de gaz doit être du type 2 câbles.

Tous les bouchons de remplissage, de niveau et de vidange d'huile, ainsi que la cartouche de filtre à huile seront freinés par un fil métallique de sécurité.

Le reniflard de réservoir d'essence devra aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs de capacité minimale de 0,5 litre.

5.2 PNEUMATIQUES

Seuls les pneus des fournisseurs officiels sont autorisés pour l' E4F. Tous les types de pneus de ces marques sont autorisés.

Autorisés sont: Michelin, Pirelli, Dunlop, Bridgestone et Continental.

5.3 SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

L'échappement pourra être modifié ou remplacé. Ligne complète autorisée. Le nombre maximum de dB sera de : 102 dB/A. (avec une tolérance de +3dB/A après la course).

5.4 PIÈCES À RETIRER OBLIGATOIREMENT

- béquille centrale et latérale - avertisseur
- clignotants - support de plaque minéralogique
- rétroviseurs
- repose pieds passagers - barre de maintien passager
- phare - poignées de béquillage
- ampoule feu stop (ou de préférence le feu arrière complet)

5.5 TABLEAU DES MODIFICATIONS AUTORISÉES

5.5.1 PARTIE CYCLE ET MOTEUR

Fourche, amortisseur de direction, amortisseur arrière : libre, sauf le throttle body des carburateurs ou de l'injection doit rester d'origine.

5.5.2 REPOSE PIEDS ET PLATINES

Libre. Les repose-pieds devront être d'une longueur minimum de 65 mm, et présenter des extrémités arrondies (rayon minimum 8 mm).

Lorsque les repose-pieds ne sont pas de type pliable, ils devront comporter un embout fabriqué dans une matière téflon, plastique ou équivalent.

5.5.3 FREINS

Le système de 2 durites séparées est conseillé.

5.5.4 SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

Le thermostat et le ventilateur pourront être retirés. Le liquide de refroidissement devra obligatoirement être vidangé et remplacé par de l'eau ou de l'Engine Ice.

5.5.5 SUPPORT DE BEQUILLE ARRIERE

Les supports de béquilles devront être réalisés en nylon, téflon, aluminium, ou matière équivalente, et auront les vis de fixation en retrait.

5.5.6 RÉSERVOIR D'ESSENCE

Pour les classes 600 et 600+ il devra être d'origine (contenance). Pour la classe Trophy des réservoirs avec vannes du type « aviation » sont autorisés avec une capacité maximale de 24 l.

Le réservoir devra obligatoirement être rempli avec un mousse de rétention carburant.

5.5.7 SABOT MOTEUR

Le carénage inférieur doit être construit pour recueillir, en cas de casse moteur, au moins la moitié de la totalité de l'huile et du liquide de refroidissement du moteur. Le carénage inférieur devra comporter deux trous de 25 mm de diamètre. Ces trous doivent rester obstrués en condition de piste sèche et doivent être ouverts uniquement et obligatoirement dans des conditions de course sur piste mouillée, sous les déclarations du Directeur de Course.

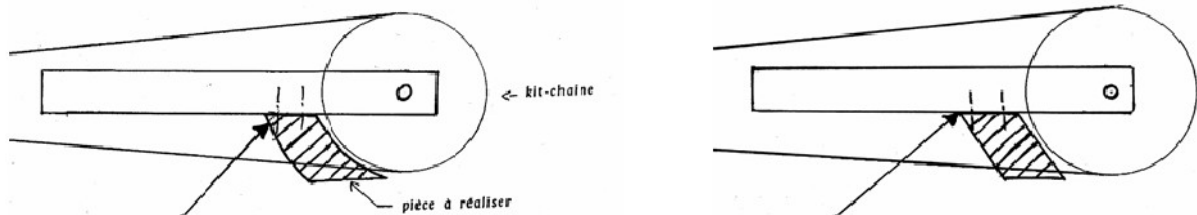
5.5.8 ROUES

Seul les roues d'origines ou les roues en aluminium sont autorisées.

5.5.9 PROTECTION CHAÎNE

Une protection fixée sous le bras oscillant, empêchant le pied ou la main d'atteindre la couronne arrière est obligatoire. Elle devra être en matériaux de type nylon, téflon ou matériaux composites ayant des bords arrondis.

Seul la Yamaha R1 de 2009 forme une exception car il n'est pas possible d'y fixer une protection à cause la forme du bras oscillant.



5.6. PLAQUES DE COURSE

Classe	Fond	Chiffres
600	Rouge (RAL 3020)	Jaune (RAL 1003)
600+	Rouge (RAL 3020)	Blanc (RAL 9010)
Trophy	Blanc (RAL 9010)	Rouge (RAL 3020)

Les dimensions de tous les chiffres appliqués sur l'avant sont :

Hauteur minimale : 160 mm
Largeur minimale : 80 mm
Largeur min. des traits : 25 mm

La dimension de tous les chiffres appliqués sur le côté est :

Hauteur minimale : 120 mm
Largeur minimale : 60 mm
Largeur min. des traits : 25 mm

Les numéros doivent être placés à 3 endroits sur la moto.

- Une fois, à l'avant, soit au milieu du carénage, soit débordant légèrement sur un côté ;

- Une fois, sur chaque coté de la machine en bas de carénage si la machine est prévu d'une carénage. Ces numéros doivent alors avoir les mêmes dimensions que les numéros avant.



Ces numéros doivent être lisibles pour le public et pour les officiels qui se trouvent des 2 côtés du circuit.
En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du Directeur Technique fera foi.